

CPPAP N° 1020 S 06643

Directeur de la publication Fabrice LERESTIF

Tél. : 02.99.65.36.50 - Fax : 09.57.34.75.43

Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr

Site : www.udfo35.fr

Imprimerie Colibri-Rennes

Prix : 0,30 €

INTER-PRO 35
Le Syndicalisme Indépendant
35, rue d'Échange 35000 RENNES

Déposé le 12 juillet 2018
À distribuer avant le 15 juillet 2018

PIC RENNES ARMORIQUE

P1

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION
DES ORGANISATIONS SYNDICALES
DE L'UNION DÉPARTEMENTALE
FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE
N°192 JUILLET 2018

LES JUSTES

Nous vivons dans un monde à la fois profondément injuste et totalement insensé au sens strict du terme.

Des riches, de plus en plus riches et arrogants, mais finalement si pitoyables qu'incarnent des Macron ou des Trump ou leurs clones aux quatre coins du monde. En face, la masse de "ceux qui ne sont rien" et qui perdent trop souvent leur vie à la gagner de plus en plus difficilement.

Il y a un "pognon de dingue" dans ce pays comme ailleurs pour une petite minorité qui accapare les richesses produites par tous les autres.

Et cette petite minorité est prête à tout pour sauvegarder et accroître ses privilèges : casser les droits collectifs, détruire les solidarités, diviser les exploités, affamer s'il le faut et, arme ultime, provoquer les guerres entre les peuples.

De tous temps, il a existé des femmes et des hommes qui se sont révoltés contre l'injustice, souvent au prix de larmes et de sang.

Ces justes, souvent anonymes, ont porté ce qu'il y a de plus grand dans la condition humaine : le courage de dire non, la force de rester debout sans compromission, ni intérêt personnel. Aucune conquête sociale n'aurait été obtenue sans eux. Il est bon de s'en souvenir au moment de prendre des congés d'été bien mérités.

Pour un vrai syndicaliste, celui qui n'est ni un courtisan, ni un collabo, ni un "senior advisor" au service du MEDEF, tout cela constitue un fil à plomb : être "juste" à FO, c'est défendre l'indépendance en toutes circonstances et avoir la culture du respect du mandat.

C'est ce que modestement mais avec acharnement (on nous reproche parfois) notre Union Départementale tente de faire. C'est l'orientation aussi de la nouvelle direction de notre confédération que cela plaise ou non aux subsidiaires du pouvoir.

Notre destin est entre nos mains de salariés, de retraités, de privés d'emploi, d'étudiants. Ensemble, tous ensemble après avoir pris un peu de repos, préparons-nous à un juste combat.

**"VIVE LA VIE !
VIVE LA SOCIALE !"**

Rennes, le 9 juillet 2018

Fabrice LERESTIF,
Secrétaire Général



SOMMAIRE

PAGE 1 :

ÉDITORIAL

PAGE 2 :

LES ARCHIVES DE FO ...

PAGE 3 :

L'UD EN ACTION ...

PAGES 4 ET 5 :

RÉSOLUTION CE UD..

PAGE 6 :

EN DIRECT DES SYNDICATS ...

PAGE 7 :

EN DIRECT DE L'UD ...

PAGE 8 :

PERMANENCES ÉTÉ UD,

PERMANENCES UL, L'AFOC,

CALENDRIER STAGES

ET LE DESSIN DE PATOCHE ...

POUR PLUS D'INFOS :



**Pensez à vos
cotisations 2018**

TIMBRES 2018 : 4,75 EUROS.

tresorerie.udfo35@orange.fr

LA CITATION DU MOIS

"Il est temps
que le malheur
succombe."

Jean FERRAT

UN RÉFÉRENDUM POUR CASSER LA GRÈVE ...

Ce mois-ci, cette rubrique est consacrée à quatre cartes postales de la collection de notre Union Locale de Fougères. Elles concernent toutes le référendum du 27 novembre 1906.

« Menacés par un lock-out le lundi 5 novembre, la grève générale est décrétée par les ouvriers et ouvrières syndiqués. Le 24 novembre au matin, la Chambre de Commerce convoquée par M. le Préfet demande aux deux parties d'adhérer à un Référendum qui aurait lieu le mardi 27 novembre. Le Référendum a lieu à la date indiquée. Résultat : 1012 voix pour la reprise du travail; 3090 pour la non reprise ».

Mais revenons à ce qui s'est passé à cet automne 1906.



Sur les 23 000 habitants que compte la ville en 1906, près de 8000 hommes et femmes travaillent alors dans ce que l'on appelle encore la « chaussonnerie ».

Nous sommes au mois d'octobre et le patronat entame des négociations usine par usine afin de revoir à la baisse les tarifs auxquels les ouvriers sont rémunérés. Mais ceux-ci demandent une augmentation de deux centimes par chaussure fabriquée. L'ensemble du patronat fougérais, bien uni, refuse et les négociations échouent. Une grève partielle est organisée par les ouvriers. La réponse patronale se traduit par un lock-out, c'est-à-dire la fermeture des 22 entreprises syndiquées, pour casser la grève, faire plier les mécontents et obliger les ouvriers à accepter leurs conditions. Les ouvriers décident alors de ne pas reprendre le travail tant que leurs revendications ne seront pas entendues. Le 13 novembre 1906, la grève générale est votée et effective dans plus de 30 usines.

Un long bras de fer s'ensuivra. Le syndicat « rouge » de la Bourse du travail, qui compte environ 1 200 membres, coordonne le mouvement. Mais le syndicat patronal ne veut pas reconnaître ce syndicat, préférant traiter avec le syndicat des « jaunes » de la bourse indépendante, qui compte environ 200 membres. Avec la participation de ce syndicat, les patrons tenteront par tous les moyens de casser la grève. Ils seront aidés par la tentative de la Chambre de Commerce et du Préfet en mettant en place un référendum qui se retournera contre eux puisqu'à 75% des votants, ceux-ci se prononceront contre la reprise du travail.

Bien sûr, « **les personnages et les situations de ce récit ne sont pas fictifs, toute ressemblance avec des personnes ou des situations existantes ou ayant existé ne saurait être que volontaire** »...

Même si Air France fut créée le 30 août 1933 et la CFDT le 7 novembre 1964...



WP_20180502_16_01_30_Rich.jpg



WP_20180502_16_01_35_Rich.jpg



WP_20180502_16_01_47_Rich.jpg



WP_20180502_16_01_50_Rich.jpg

Un aperçu de la collection avec en surligné celle où se trouve le texte ci-contre concernant le référendum.

Les quatre cartes postales montrent plusieurs bureaux de vote : la salle des réunions, l'école Lariboisière, l'hôtel de Ville et un bâtiment au fronton duquel est inscrit « **Justice et Paix, postes et télégraphes** ». Visiblement, la météo n'est guère favorable vu le nombre de parapluies visibles sur les photos.



PRINCIPALES SOURCES :

<http://www.bcd.bzh/becedia/fr/hiver-1906-1907-grande-greve-dans-lindustrie-de-la-chaussure-a-fougeres>

<http://greves-fougeres.e-monsite.com/>

L'UD EN ACTION ...

**28 JUIN RENNES
PRÉFECTURE MARTENOT**



300 personnes se sont rassemblées ce jeudi midi devant la préfecture à Rennes, à l'appel de la CGT, FSU, FO.

Leur mot d'ordre: "continuer le combat contre la "macronneuse" qui broie les droits des salariés, du public et du privé".

« Macron c'est Robin des bois à l'envers, ou plutôt Robin des rois qui taxe les pauvres pour donner toujours plus aux riches, résume Fabrice LERESTIF, secrétaire départemental de Force Ouvrière en Ille-et-Vilaine. **Le dialogue social n'existe plus. C'est cause toujours ! Alors on va continuer.**»

.../...

Ouest-France 29 juin 2018



RÉSOLUTION CE DE L'UD ...

La CE de l'UD se réunit près de deux mois après le XXIV^{ème} congrès confédéral qui s'est tenu à Lille du 23 au 27 avril 2018. La CE de l'UD considère que ce congrès a été un moment de démocratie où l'indépendance syndicale a été réaffirmée, où une orientation et des mandats clairs ont été fixés, et s'en félicite.

La CE de l'UD considère notamment comme des points d'appui considérables pour l'ensemble des travailleurs le fait que "le XXIV^{ème} Congrès de la CGT Force Ouvrière rappelle son attachement au paritarisme, à la négociation collective, à la pratique contractuelle et à la construction du rapport de force, qui doivent rester les instruments privilégiés du syndicat pour exercer son rôle de contre poids, faire aboutir les revendications" et que "compte tenu de l'extrême gravité de la situation et des risques qui se profilent pour les travailleurs, les droits sociaux, notre modèle social et les valeurs républicaines, le Congrès considère que la

pour leurs droits, leurs revendications, pour la défense d'un modèle social républicain. Cheminots, salariés de Carrefour, des EHPAD, étudiants et lycéens contre la sélection à l'Université, à la Poste, à Enedis et GRDF, chez les retraités... La CE de l'UD leur apporte son soutien et affirme qu'elle est aux côtés de tous les syndicats et des adhérents Force Ouvrière qui se battent.

LA CE DE L'UD RÉAFFIRME TOUTES SES REVENDICATIONS :
Non à l'individualisation, au chacun pour soi.
Nous ne laisserons pas brader les droits collectifs !

Emploi, salaires :

La CE de l'UD continue de revendiquer l'augmentation générale des salaires, de la valeur du point d'indice, des retraites, des pensions et des minima sociaux, l'arrêt des licenciements et des suppressions de postes.

Code du Travail :

La CE de l'UD continue d'exiger l'abrogation des ordonnances Macron, de la loi El Khomri, le rétablissement de la hiérarchie des normes et du principe de faveur. Elle exige également l'abrogation de toutes les mesures restrictives à l'encontre des salariés relatives à la justice prudhomale.

La CE de l'UD s'oppose d'ores et déjà au projet de loi PACTE, véritable ordonnance écrite par et pour le patronat, qui d'une part augmente les seuils sociaux, remettant en cause l'attribution de local syndical et l'obligation de règlement intérieur et d'autre part exonère toujours plus de cotisations sociales les entreprises.



perspective d'une mobilisation interprofessionnelle est aujourd'hui nécessaire, y compris par la grève," qu'"il donne mandat à la Commission Exécutive et au Bureau Confédéral pour prendre toutes les dispositions et initiatives dans ce sens, y compris en lien avec toutes les confédérations syndicales, à la recherche de la plus grande unité possible" et qu'"il appelle toutes les structures FO, tous les militants, à rester réactifs et mobilisés."

À l'heure où le gouvernement Macron-Philippe amplifie ses attaques contre tous les droits collectifs, alors que de nombreux secteurs sont en lutte pour les préserver, le congrès a notamment réaffirmé la nécessité d'une riposte interprofessionnelle.

La CE de l'UD réaffirme que face à l'arrogance et au mépris du gouvernement et du patronat, si la négociation chaque fois qu'elle est possible est un moyen d'action essentiel de l'organisation syndicale, aucune discussion sérieuse ne peut aboutir à la satisfaction des revendications en dehors de l'établissement d'un rapport de force, notamment par la grève.

À cet égard, les pseudo-concertations doivent être regardées pour ce qu'elles sont : des opérations de dupes, de destruction des organisations syndicales indépendantes. Ce sont 200 000 mandats qui ont été détruits du fait des ordonnances Macron, et la même chose est en cours dans la Fonction Publique.

La CE de l'UD constate néanmoins, que, malgré les coups portés, les salariés du privé, les fonctionnaires, les jeunes, les retraités se battent

La CE de l'UD dénonce le projet de contrepartie travail pour les bénéficiaires du RSA, concurrence à l'emploi et premier pas vers la régression sociale.

Fonction Publique :

Après la RGPP, la MAPP, le gouvernement, avec son opération Action Publique 2022, met un coup d'accélérateur à la destruction de la Fonction Publique républicaine. Les intentions du ministre Darmanin sont désormais très claires :

- **Des emplois précaires avec des personnels sous contrat plutôt que des fonctionnaires titulaires. C'est donc une société avec plus de précarité que l'on nous propose, quelle régression sociale !**
- **La généralisation de la rémunération au mérite au niveau collectif et individuel au détriment d'une garantie de déroulement de carrière, attaque sans précédent contre le statut général des fonctionnaires.**
- **La suppression du CHSCT garant de l'hygiène, de la santé et de la sécurité des agents en le fusionnant avec le comité technique.**
- **Le maintien des inquiétants plans de départ volontaires liés aux suppressions de missions ou restructurations.**

La CE de l'UD fait totalement sienne la déclaration de la FGF FO, qui dans son communiqué du 15 juin 2018 "appelle tous ses militants, adhérents et au-delà tous les agents publics à combattre tous les projets du gouvernement qui ont pour objet de remettre en cause le Statut général des fonctionnaires, le Code des pensions civiles et militaires et plus largement notre modèle social !"

RÉSOLUTION CE DE L'UD ...

Retraites :

La CE de l'UD réaffirme toutes ses revendications :

- **Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein**
- **Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités**
- **Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé**
- **Maintien du code des pensions civiles et militaires et du calcul sur les six derniers mois dans le public**
- **maintien des régimes spéciaux.**
- **Maintien des pensions de réversion à leur niveau actuel et abrogation de l'augmentation de la CSG**

La CE de l'UD considère que la contre réforme des retraites préparée par le gouvernement est en totale opposition avec ces revendications. Il faut d'ores et déjà la combattre.

EHPAD et maintien à domicile :

La CE de l'UD exige la satisfaction de la revendication essentielle : « un agent salarié équivalent temps plein par résident en EHPAD ou en maintien à domicile, respectant les qualifications et diplômes professionnelles et en revalorisant immédiatement les salaires.

Réforme ferroviaire :

La CE de l'UD apporte son total soutien à la fédération FO des cheminots, qui après l'adoption de la réforme ferroviaire déclare : "Voilà trois mois que les cheminots dans la grève et dans les assemblées générales" exigent "le maintien du statut [...] le retour à une SNCF une et indivisible sous monopole public d'État" et refusent "l'ouverture à la concurrence et des filialisations. Voilà trois mois qu'avec nos collègues cheminots, nous exigeons le retrait du projet de loi !"

Formation professionnelle, apprentissage, assurance chômage :

La loi pour "la liberté de choisir son avenir professionnel", particulièrement large dans son champ d'application, réforme en profondeur l'Assurance chômage et la formation professionnelle ainsi que l'apprentissage. Elle traite également de l'égalité professionnelle et de l'emploi des travailleurs handicapés.

Pour la CE de l'UD, ce texte, dans sa philosophie, constitue une septième ordonnance. Loin d'apporter des garanties protectrices aux salariés, il s'inscrit dans une logique de déréglementation, d'individualisation, de remise en cause du paritarisme. Il accroît le contrôle des chômeurs entend imposé l'encadrement par l'État de la renégociation de la convention Unedic, assouplit les conditions d'emploi des apprentis, n'apporte aucune garantie supplémentaire quant à l'emploi des travailleurs handicapés, propose des mesures très insuffisantes en matière d'égalité professionnelle.

Concernant la formation professionnelle, il acte la monétisation, d'ailleurs très insuffisante du compte personnel de formation (CPF). La CE de l'UD réaffirme son attachement à la gestion paritaire des droits et des fonds liés à la formation professionnelle continue. Elle constate que la réforme ultra-libérale imposée par le gouvernement met en péril l'ensemble des organismes engagés dans la formation professionnelle des salariés en activité ou privés d'emploi. Elle apporte donc tout son soutien aux salariés des OPCA, OPA-CIF, FONGECIF, AGECEF et AFPA dans toutes les actions présentes ou à venir pour défendre leurs emplois et les droits collectifs. La CE revendique le retour du Congé Individuel de Formation (CIF), outil de promotion sociale à la seule main des salariés. En conséquence, la CE de l'UD considère que les projets gouvernementaux concernant la formation professionnelle doivent être retirés, et qu'une nouvelle négociation interprofessionnelle doit être engagée.

Plus largement, la CE de l'UD demande le retrait du projet de loi "liberté de choisir son avenir professionnel". Elle exige l'ouverture de négociations interprofessionnelles sur toutes les questions relevant des interlocuteurs sociaux, réaffirme son attachement au paritarisme et son refus de l'ingérence de l'Etat.

Parcoursup, défense du baccalauréat :

La CE de l'UD dénonce le dispositif Parcours'sup pour les affectations post-bac. Parcours'sup prive les bacheliers de l'accès à la formation et à l'université de leur choix après le bac et en fait un simple diplôme de fins d'études secondaires. La CE de l'UD revendique le maintien du baccalauréat comme diplôme nationale et premier grade universitaire. La CE de l'UD dénonce les dispositifs répressifs dont ont été victimes, dans et aux abords de leurs établissements, les lycéens et les étudiants en lutte contre Parcours'sup dont elle demande l'abandon.

Laïcité :

La CE de l'UD dénonce toutes les atteintes à la laïcité ou, ce qui revient au même, son instrumentalisation à des fins partisans ou communautaristes, d'où qu'elles viennent, et en particulier lorsqu'elles sont le fait de son premier garant, le Président de la République.

La CE de l'UD approuve et fait sienne la résolution générale du congrès confédéral qui affirme : "La laïcité, comme la démocratie, ne se décline pas ; elle est ou elle n'est pas. Elle n'est pas plurielle mais universelle, et doit être portée à l'échelle de l'humanité. Elle n'est pas une simple cause à défendre mais une loi à appliquer par l'État : celle du 9 décembre 1905."

Migrants, réfugiés :

La CE de l'UD estime que le droit d'asile issu de la révolution française est un droit fondamental et que les demandeurs d'asile sont très majoritairement des victimes qui doivent, à ce titre, être protégées et accompagnées et non suspectées et privées de droits. La CE de l'UD considère que le projet de loi « pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif » porte une atteinte grave aux droits fondamentaux des demandeurs d'asile dont une large majorité est déracinée à cause des guerres menées dans leur pays pour préserver les intérêts du capital (uranium, pétrole, terres rares...). Ce projet de loi contrevient aux principes de solidarité et de dignité qui doivent guider les politiques d'asile. La CE de l'UD en exige l'abrogation.

"RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR"

La CE de l'UD considère que l'appel par les confédérations FO et CGT à une journée de mobilisation interprofessionnelle contre la politique du gouvernement le 28 juin est une étape importante de la construction du rapport de force qui permettra de stopper les politiques destructrices du gouvernement, d'obtenir la satisfaction des revendications et de reconquérir l'ensemble des droits collectifs des travailleurs. La CE de l'UD mandate le bureau de l'UD pour appeler les syndicats et les adhérents FO à la grève et à la manifestation le 28 juin 2018 à 11H30, devant la préfecture de Région, rue Martenot (centre ville).

La CE de l'UD confirme la nécessité de rechercher l'action commune sur des revendications claires.

Elle se félicite de toutes les initiatives prises en ce sens par l'UD.

Adoptée à l'unanimité.

SNFOLC (FNEC-FP-FO)

RESECTORISATION DES COLLÈGES RENNAIS : FO À LA POINTE DU COMBAT !

Jeudi 22 juin, une trentaine d'enseignants des collèges Rosa Parks et du Landry à Rennes étaient en grève à l'appel du SNFOLC35. Le motif n'a pas changé depuis octobre 2017, date à laquelle le Conseil départemental a annoncé une resectorisation des collèges rennais dont les « mesures phares » font mal, très mal : rien moins que la fermeture du site Malifeu de Rosa Parks, et qu'une saignée drastique au collège du Landry pour remplir celui des Hautes Ourmes. L'ouverture de la session du Conseil départemental a été passablement perturbée ce jeudi, ce qui a forcé le vice-président chargé de l'éducation à accorder une audience... pour n'annoncer aucune évolution de la situation.

La bagarre reprendra donc en septembre, car rien n'entame notre détermination.

Aucune bonne volonté venue des camarades de l'interpro ne sera refusée !

Contact : Didier GAILLARD

SNFOLC35, 06 12 63 31 03



IMPLANTATION

EHPAD Maison Saint-Cyr

Nouvelle Section Syndicale

Implantation de Force Ouvrière autour de Virginie et Nicolas.

Le SDAS FO 35 est en mesure de désigner notre camarade :

Virginie TOUSSAINT

Représentante de la Section Syndicale FO 06.60.04.36.55

C'est grâce à CHRISTELLE qui dans des conditions douloureuses et difficiles suite aux agissements de harcèlement grave avec une procédure pénale en cours : FO obtient le départ du directeur maltraitant qui a sévi à Caen puis à Rennes.

Bravo à Christelle d'avoir porté seule les couleurs de FO

ÉLECTIONS SDAS FO

GCSMS FIL ROUGE CARTON PLEIN !

(Groupements de Coopération Sociale et Médico-Sociale)
FO 2 élus sur 2 au CSE : Isabelle BRIAND titulaire et Philippe SZIAN suppléant.
Contact : isataratata@yahoo.fr

ÉCOLE DE KINÉ IFPEK DE RENNES

FO 1 élue : Christelle BOIS Contact : ch.bois@free.fr

EHPAD CLOS D'ORRIÈRE À VERN SUR SEICHE

FO 1 élu : Christophe SAULAIS RSS FO Contact : ch.saulais@laposte.net

EHPAD LES ROSERAIES RUE ST.-HÉLIER RENNES

FO 1 élue à la DUP : Zina PROBERT RSS FO Contact : zina.probert@sfr.fr

Encore bravo aux élus(es).

À NOTER DANS VOTRE AGENDA

AG de rentrée de l'UD



**vendredi 14 septembre
9H30 salle PJ LAMBERT**

COMMISSION JURIDIQUE

**2 JUIN Séance de formation par la commission juridique :
Accompagner un salarié à un entretien pouvant déboucher sur une sanction.**



COMMUNIQUÉ CONFÉDÉRAL

AUGMENTATION DES INDEMNITÉS JOURNALIÈRES : L'ARBRE QUI CACHE LA FORÊT DES DÉGRADATIONS DES CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

Assurance maladie une augmentation soutenue des « dépenses d'IJ », c'est-à-dire le maintien du salaire lors d'un arrêt maladie. Car oui, ce n'est pas nécessairement l'employeur qui paie un salarié malade, mais toujours la Sécurité sociale pour moitié ! Un droit acquis de longue lutte par les organisations syndicales, dans l'« ancien monde ». Mais dans le « nouveau monde », ce maintien des salaires pourrait ne pas tarder à tomber dans la logorrhée du « pognon de dingue » puisqu'il est récurrent de viser à tout prix à diminuer ces dépenses. Or, c'est ignorer les deux causes principales de leur forte augmentation.

D'une part, le recul de l'âge de départ à la retraite. Comme le constatent les colonnes de chiffres de l'Assurance maladie, les travailleurs de 65 ans et plus sont plus fréquemment en arrêt maladie pour longue durée. La conséquence d'une politique dite « sociale » qui recule l'âge de départ à la retraite pour éviter d'avoir à payer des pensions. Ainsi ces travailleurs, plus vraiment en âge ou en état de travailler, sont mis en arrêt maladie au lieu d'être mis en retraite. On conserve encore un peu d'humanité : dans l'ancien monde de l'ancien monde, on laissait mourir les gens sur leur lieu de travail...

D'autre part, l'explosion des burn-out ou autres arrêts que l'on met sous le vocable de « risques psycho-sociaux » (RPS). Aux médecins qui constatent cette explosion, la politique dite « sociale » répond : « prescrivez moins d'arrêts » ! Tout simplement ! Ainsi les méchants médecins qui alourdissent les dépenses de l'Assurance

maladie seront convoqués pour rappel à l'ordre sinon même mis sous objectifs de prescriptions ! Des procès sont en cours car, en dépit de ces injonctions absurdes, les médecins ont un code de déontologie, qu'ils respectent, fort heureusement.

Les causes de l'explosion des RPS sont bien connues : dégradation continue des conditions de travail, faible reconnaissance du travail notamment par la rémunération, accroissement des tâches, missions, et horaires de travail. Aussi, le véritable progrès social serait de reconnaître les RPS comme maladie professionnelle, afin que ce ne soit pas l'Assurance maladie qui paie le maintien des salaires mais uniquement l'employeur. Ce serait le responsabiliser sur les conditions de travail qu'il impose à ses salariés.

Mais dans le « nouveau monde », la politique « sociale » c'est un PACTE avec l'entreprise, pas avec les salariés !

Paris, le jeudi 28 juin 2018

Serge LEGAGNOA

Secrétaire confédéral

Département de la Protection sociale collective
sleggnoa@force-ouvrière.fr

CONFÉRENCE EHPAD



Succès de la Conférence ouverte à tous gratuite du SDAS FO 35 sur la situation indigne pour les résidents et salariées des EHPAD et l'aide à domicile avec Joëlle LE GALL Mercredi 29 Juin à 18h UD FO salle plénière PJ Lambert Présidente d'Honneur et Fondatrice de la FNAPAEF (Fédération Nationale des Associations des Parents Amis Enfants et Familles et de (BVE Bien Vivre Ensemble) Bzh.
Contact: 06 61 46 02 43 / legall.joelle@wanadoo.fr

**L'UD SERA FERMÉE DU VENDREDI 20 JUILLET
AU SOIR AU LUNDI 13 AOÛT AU MATIN**

**EN CAS D'URGENCE PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES
LES SEMAINES 29, 30, 31 ET 32**

Semaine 29 du lundi 16 au vendredi 20 juillet (UD OUVRETE) :
SYLVAIN (06 88 68 25 25),
STÉPHANE (06 10 95 51 36).

Semaine 30 du lundi 23 au vendredi 27 juillet (UD FERMÉE) :
JEAN-MARC (06 14 50 02 94),
VINCENT (06 68 12 57 20),
PATRICK C (06 44 16 78 83).

Semaine 31 du lundi 30 juillet au vendredi 3 août (UD FERMÉE) :
JACQUES (06 32 15 95 91),
VINCENT (06 68 12 57 20),
PASCAL (06 70 38 42 19).

Semaine 32 du lundi 6 août au vendredi 10 août (UD FERMÉE) :
STÉPHANE (06 10 95 51 36),
JACQUES (06 32 15 95 91),
MOSTAFA (06 71 12 30 70).

**La VOIE DE La RÉSISTANCE
SOCIALE**



ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ☞ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein
- ☞ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités
- ☞ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé
- ☞ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public
- ☞ Revalorisation des pensions

**Pour FO, le dossier n'est pas clos,
rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**

PERMANENCES DES UNIONS LOCALES

RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES

02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com

Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

SAINT-MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO

09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr

Mardi et vendredi 9h-12h / 14h-19h

FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES

02.99.99.00.49

Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)
ulfofougères@orange.fr

VITRÉ

13, rue Pasteur 35500 VITRÉ

02.99.74.42.80

ulfovitre@orange.fr

Vendredi 11h30-14h30

REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON

02.99.71.16.48

06.26.88.51.88

fo.redon@yahoo.fr

GUICHEN

07.83.67.25.78

ulfoguichen@gmail.com



Le calendrier des stages de formation syndicale à l'UD en 2018

DATES

INTITULÉ DU STAGE

Reporté par le CFMS à des dates ultérieures	NÉGOCIER
du mardi 25 au jeudi 27 SEPTEMBRE	CONNAITRE SES DROITS
COMPLET	DÉCOUVERTE de FO
Du Lundi 12 au Mardi 13 NOVEMBRE	LES TRÉSORIFIERS de SYNDICAT

SI LES DATES NE VOUS CONVIENT PAS,
il est possible de s'inscrire à un stage identique
dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER :
02.99.65.36.50 ou **ud.fo35@wanadoo.fr**



Association de défense
des Consommateurs et des Locataires

PERMANENCES

À l'Union Départementale FO 35

35, rue d'Échange, Tél. 02 99 65 36 66

Lundi : 9h00/12h00 – 13h00/17h00

Mardi : 9h00/12h00 – 13h00/17h00

Mercredi : 14h00 à 17h30

Jeudi : 9h00/12h00 – 13h00/17h00

Vendredi : 9h00/12h00 – 13h00/17h00

À la Maison de la Consommation

48, Bd Magenta, Tél. 02 99 30 44 41

Lundi de 14h00 à 17h30

Jeudi de 10h00 à 12h00

Sans rendez-vous : mardi, mercredi et vendredi après-midi + permanences à la MCE.

Pour les autres horaires uniquement sur rendez-vous.